



## Rappel sur la révision en continu et la révision annuelle

### Comment **utiliser Pennylane** et s'assurer que les comptables réussissent à traiter leurs **obligations réglementaires** ?

L'utilisation d'une nouvelle plateforme digitale représente un changement de grande ampleur pour les collaborateurs comptables.

Il est donc indispensable de s'assurer qu'ils puissent continuer à traiter leurs obligations quotidiennes : réaliser les TVA et la révision annuelle de leurs clients.



### LE MOT DE L'INTERVENANT PÉDAGOGIQUE

Face à cette digitalisation qui impacte le quotidien des comptables, il est indispensable d'accompagner les comptables dans une prise en main optimale de l'outil pour s'assurer qu'ils puissent traiter les obligations réglementaires.



#### Contenus

- Apprendre l'ensemble du cycle de déclaration de TVA
- Maîtriser l'ensemble des spécificités de la clôture annuelle



#### Méthodes pédagogiques

- Aide à la prise en main sur cas réel et partage des bonnes pratiques d'usage courant
- Interactivité, partage d'expériences, temps d'échange



#### Objectifs

##### Apporter un socle commun d'outils et de compétences

- Maîtriser totalement le processus de révision au fil de l'eau (TVA)
- Maîtriser totalement l'ensemble du processus de révision annuelle
- Maîtriser toutes les nouvelles procédures et réglementations en lien avec la facturation électronique



#### Pour qui ?

Collaborateur comptable



#### Prérequis

Participation à la formation « Digitalisation du métier comptable » et à la formation « Maîtriser le cycle de production comptable »



#### Vérifier la validation des acquis

Feedback à chaud sur les acquis de la formation et évaluation de la formation en fin de session



**Coût par session\***  
1 600 € HT / journée



**Durée**  
1 jour / 9h - 17h



**Dates**  
À partir de septembre 2023



**Lieu**  
Présentiel

\*Session de 3 à 20 collaborateurs



#### CONTACT

Victoria DE TROGOFF  
Manager – People & Change  
victoria.de.trogoff@implid.com

**Délais d'accès :** Réponse à vos demandes sous 72h et entrée en formation possible sous 60 jours maximum.

**Accessibilité :** Nous contacter pour toute demande d'adaptation spécifique aux personnes en situation de handicap.